DESCRIPTION DU VÉHICULE 40 ACD4

R 0322
1ère Impression
Novembre 1989

0 GENERALITES

0.1 Constructeur : RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON.
0.2 Marque : RENAULT.
0.3 Genre : CAM ou VASP.
0.4 Type et versions : 40ACD4.
Versions : 3,00- 3,37- 3,67- 3,97- 4,57- 5,17- 5,47- 5,77- 6,50 cabine A courte
3,67- 3,97- 4,57- 5,17- 5,47- 5,77- 6,50 cabine B longue.
0.5 Puissance administrative : 17 CV.

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, AV 2 roues simples, AR 2 roues jumelées.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
1.2 Dimensions des pneumatiques : 255/70 R 22,5 (140/137 M).
1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôles d'acier.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée, basculable.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1 Poids total autorisé en charge : 13000 13000 13000
2.2 Poids total roulant autorisé :
2.2.1 Sans système de freinage de remorque : 16500
2.2.2 Avec système de freinage de remorque : 26000 29900
2.3
2.4 Charge maximale admissible :
2.4.1 Sur l'essieu 1 : 5000
2.4.2 Sur l'essieu 2 : 9200
2.5 Voie avant : 1,912
2.6 Voie arrière : 1,785
2.7 Empattement : cabine A : 3,000 3,370 3,670 3,970 4,570 5,170 5,470 5,770 6,500

CHASSIS NU

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.

2.8.0 Total :	3686	3727	3746	3804	3896	3969	4050	4074	4152
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2288	2298	2253	2313	2335	2318	2370	2376	2396
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1398	1429	1493	1491	1561	1651	1680	1698	1756
2.9 Porte-à-faux avant :	---------- 1,278 ----------								
2.10 Porte-à-faux arrière :	1,662	1,912	2,107	2,302	2,692	3,082	3,277	3,462	3,817
2.11 Longueur hors-tout :	5,940	6,560	7,055	7,550	8,540	9,530	10,025	10,510	11,595
2.12 Largeur hors-tout :	---------- 2,346 ----------								

CHASSIS-CABINE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.

2.8.0 Total :	4247	4287	4307	4364	4457	4530	4611	4635	4712
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2734	2757	2721	2787	2821	2814	2870	2878	2905
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1513	1530	1586	1577	1636	1716	1741	1757	1807
2.9 Porte-à-faux avant :	---------- 1,278 ----------								
2.10 Porte-à-faux arrière :									
2.10.1 Porte-à-faux AR sans BAE :	1,662	1,912	2,107	2,302	2,692	3,082	3,277	3,462	3,817
2.10.2 Porte-à-faux AR avec BAE :	1,752	2,002	2,197	2,392	2,782	3,172	3,367	3,552	3,907
2.11 Longueur hors-tout :	5,940	6,560	7,055	7,550	8,540	9,530	10,025	10,510	11,595
2.12 Largeur hors-tout :	---------- 2,375 ----------								

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche valeurs limites mini pour le véhicule carrossé.

2.8.0 Total :	4247	4287	4307	4364	4457	4530	4612	4635	4712
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	2738	2760	2724	2790	2823	2816	2872	2880	2907
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	1509	1507	1583	1574	1634	1714	1739	1755	1805
2.9 Porte-à-faux avant :	---------- 1,278 ----------								
2.10 Porte-à-faux arrière :									
2.10.1 Mini sans ferrures et acces.	1,280	1,354	1,478	1,682	2,012	2,302	2,510	2,674	3,080
2.10.2 Maxi sans ferrures et acces.	1,950	2,190	2,386	2,580	2,970	3,360	3,555	3,750	4,102
2.10.3 Maxi avec ferrures et acces.	2,070	2,310	2,506	2,700	3,090	3,480	3,675	3,870	4,222
2.11 Longueur hors-tout maxi :	6,348	6,958	7,454	7,948	8,938	9,928	10,424	10,918	12,000
2.12 Largeur hors-tout maxi :	---------- 2,500 ----------								
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge.									
2.13.1 Distance mini :	0,314	0,379	0,431	0,484	0,589	0,694	0,746	0,799	0,988
2.13.2 Distance maxi :	0,649	0,797	0,885	0,933	1,068	1,223	1,269	1,337	1,499
2.14 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	---------- 0,422 ----------								

2.7 Empattement : cabine B : 3,000 3,370 3,670 3,970 4,570 5,170 5,470 5,770 6,500

CHASSIS NU

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.

2.8.0 Total :	/	/	3746	3804	3896	3969	4050	4074	4152
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	/	/	2253	2313	2335	2318	2370	2376	2396
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	/	/	1493	1491	1561	1651	1680	1698	1756
2.9 Porte-à-faux avant :	---------- 1,278 ----------								
2.10 Porte-à-faux arrière :	/	/	2,107	2,302	2,692	3,082	3,277	3,462	3,817
2.11 Longueur hors-tout :	/	/	7,055	7,550	8,540	9,530	10,025	10,510	11,595
2.12 Largeur hors-tout :	---------- 2,346 ----------								

CHASSIS-CABINE

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements.

2.8.0 Total :	/	/	4419	4477	4569	4642	4724	4748	4826
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	/	/	2813	2881	2917	2912	2969	2978	3007
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	/	/	1606	1596	1652	1730	1755	1770	1819
2.9 Porte-à-faux avant :	---------- 1,278 ----------								
2.10 Porte-à-faux arrière :									
2.10.1 Porte-à-faux AR sans BAE :	/	/	2,107	2,302	2,692	3,082	3,277	3,462	3,817
2.10.2 Porte-à-faux AR avec BAE :	/	/	2,197	2,392	2,782	3,172	3,367	3,552	3,907
2.11 Longueur hors-tout :	/	/	7,055	7,550	8,540	9,530	10,025	10,510	11,595
2.12 Largeur hors-tout :	---------- 2,346 ----------								

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES

2.8 Poids à vide du véhicule en ordre de marche valeurs limites mini pour le véhicule carrossé.

2.8.0 Total :	/	/	4419	4477	4569	4642	4724	4748	4826
2.8.1 Sur l'essieu 1 :	/	/	2816	2884	2919	2914	2971	2980	3009
2.8.2 Sur l'essieu 2 :	/	/	1603	1593	1650	1728	1753	1768	1817
2.9 Porte-à-faux avant :	---------- 1,278 ----------								
2.10 Porte-à-faux arrière :									
2.10.1 Mini sans ferrures et acces.	/	/	1,280	1,280	1,540	1,844	2,306	2,230	2,654
2.10.2 Maxi sans ferrures et acces.	/	/	2,038	2,344	2,878	3,370	3,555	3,750	4,102
2.10.3 Maxi avec ferrures et acces.	/	/	2,158	2,464	2,898	3,490	3,675	3,870	4,222
2.11 Longueur hors-tout maxi :	/	/	7,106	7,712	8,846	9,938	10,424	10,918	12,000
2.12 Largeur hors-tout maxi :	---------- 2,500 ----------								
2.13 Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge.									
2.13.1 Distance mini :	/	/	0,330	0,327	0,360	0,414	0,471	0,524	0,713
2.13.2 Distance maxi :	/	/	0,709	0,859	1,029	1,177	1,220	1,284	1,437
2.14 Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	---------- 0,972 ----------								

NOTA : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9), il est admis de pouvoir :
a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite de 400 kg.

3 MOTEUR

3.1 Dénomination : MIDR 06.02.26 D.
3.1.1 Marque : R.V.I.
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin, suralimenté air refroidi.
3.2.2 Cycle : Diesel.
3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.
3.4 Dimensions :
3.4.1 Alésage (mm) : 102.
3.4.2 Course (mm) : 126.
3.4.3 Cylindrée (cm^3) : 6174.
3.5 Rapport volumétrique de compression : 16/1 ± 0,5.
3.6 Puissance maximale (kW ECE) : 166.
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2350.
3.8 Couple maximal (mdaN ECE) : 82,5.
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1300.
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 2856.
3.11 Carburant utilisé : gazole.
3.12 Réservoir de carburant : 200 litres ; sur demande, d'autres réservoirs peuvent être montés jusqu'à une capacité de 500 litres (sauf les 4 premiers empattements).
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur, ventilateur débrayable.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
3.20 Niveau sonore au point fixe :
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : sortie latérale 91 ; sortie verticale 89.
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1760.
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : latérale gauche ou verticale.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses : boîte I mécanique 9 rapports + 1 M. AR.
En option : boîte II mécanique 6 rapports + 1 M. AR.
4.1.1 Emplacement du levier de commande : sur le capot moteur.
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : mécanique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par cardans entre boîte et pont AR.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 255/70 R 22,5 - 2834.
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1000 tr/min (avec couple 16/41) :

Combinaison	Rapports de la boîte PV	Rapports de la boîte GV	Rapport du pont	Réduction Planétaire	Démultiplications totales PV	Démultiplications totales GV	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h) PV	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h) GV
1	1/7,15	1/5,40	16/41	0,5	36,68	27,70	4,63	6,14
2	1/3,74	1/2,83	14/41	"	19,17	14,52	8,87	11,71
3	1/1,88	1/1,42	11/38	"	9,64	7,28	17,64	23,35
4	1/1,00	1/0,75			5,13	3,85	33,15	44,17
5	/	1/0,65			/	3,33	/	51,06
M. AR	1/6,54	/			33,55	/	5,07	/

Démultiplication de la boîte II :

Combinaisons des vitesses		1	2	3	4	5	6	M. AR
II	Rapports de la boîte	1/7,15	1/3,84	1/2,28	1/1,43	1/1,00	1/0,72	1/6,54
		Couples : 16/41 - 16/37 - 14/41						
		Réduction planétaire : 0,5						

4.5 Vitesse maximale : environ 130 km/h.
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : pour toutes chaînes cinématiques.

5 SUSPENSION

5.1 Avant : essieu rigide, 2 ressorts paraboliques à 1 lame, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées de chocs, 1 barre stabilisatrice.
En option : essieu rigide, 2 ressorts paraboliques à 2 lames, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées de chocs, 1 barre stabilisatrice.

5.2 Arrière : 1 pont rigide, 2 ressorts paraboliques à 3 lames, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.
En option : essieu rigide, 2 ressorts paraboliques à 4 lames, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis sans fin avec assistance hydraulique.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Empattements	3,000	3,370	3,670	3,970	4,570	5,170	5,470	5,770	6,500
Diamètre de braquage	13,30	14,42	15,34	16,26	18,10	19,94	21,06	21,80	24,00

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).
7.2 Répartiteur de freinage : oui, le répartiteur de freinage module l'effort sur les roues AR en fonction de la charge sur l'essieu 2.
Porteur-remorqueur : une valve de réduction pilotée par le correcteur AR est montée sur le circuit AV rapport 1/2.
7.3 Frein de secours : constitué par l'indépendance des circuits de frein de service.
7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur essieu 2.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : par air sous pression.
7.5.2 Frein de secours : par air sous pression.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : par air sous pression.
7.6.2 Frein de secours : par air sous pression.
7.6.3 Frein de stationnement : par ressorts.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : 2 réservoirs d'air comprimé de 25 litres et 1 réservoir d'air comprimé supplémentaire de 15 litres pour le porteur-remorqueur.
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyant lumineux de couleur rouge sur planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : pression air comprimé.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme: par bouton-poussoir sur tableau de bord.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à tambours.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.
7.8.2 Frein de secours : à tambours.
7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
7.9 Ralentisseur : en option sur échappement.
7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oui (porteur-remorqueur).
7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : en option (cas des porteurs-remorqueurs).

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis nu ou châssis-cabine.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles d'acier soudées.
8.3 Nombre de places assises : 2/3 places.
8.4 Sièges : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 banquette.
En option : 1 siège conducteur et 1 siège passager.
8.5 Nombre de portes : 2.
8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
1 glace descendante sur chaque porte
Sans ou 2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine
1 glace fixe sur chaque panneau latéral.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.9 Dispositif de protection latérale : non.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : en option, sous réserve du respect des dimensions mentionnées au point 2.10.2 du châssis-cabine.

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position avant : 2 incorporés aux feux de route.
9.4 Feux rouges arrière : 2.
9.5 Indicateur de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 incorporés aux feux rouges.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 groupé avec feu rouge gauche.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.9 Feux de détresse : par le fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2 indépendants.
9.12.2 Arrière : sans.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
10.1.2 Lave-glace : 2.
10.1.3 Rétroviseurs : côté gauche 1, côté droit 3 dont un grand angle et un d'accostage.
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : oui, sur colonne de direction.
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier derrière la calandre côté droit.
10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : sur longeron droit à proximité de la main AR du ressort AR.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	4	0	A	C	D	0	0	0	0	0	0	0	0	1
[Code [Constructeur]	][Caractéristiques générales	][Caractéristiques du véhicule	]													

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	4	0	A	C	D	0	0	0	0	0	0	0	0	1

Le type est indiqué sur la plaque du constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindres arrière gauche.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF640ACD000000001 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT (R.V.I.)
type(s) et version(s) 40ACD4 3,00 - 3,37 - 3,67 - 3,97 - 4,57 - 5,17 - 5,47
40ACD4 5,77 - 6,50 (A-B)
livré :
- en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104 ;
- en châssis nu satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69, R.71, R.75, R.77 à R.78.1, R.79 à R.81, R.94, R.97 et R.103 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.70, R.72 à R.74, R.76, R.78, R.78.2, R.82 à R.94, R.103 et R.104.

La numérotation dans la série du type commence à VF640ACD000000001.

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2533.89.00
Fait à Paris, le 27 Octobre 1989
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche d'Ile de France
L'Ingénieur des Mines
J. Y. NAOURI

Montlhéry, le 27 Octobre 1989
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
M. CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en : - châssis-cabine * (voir nota 1)
- châssis nu * (voir nota 3)

1.Genre* : CAM ou VASP

2.Marque : RENAULT

3.Type : 40ACD4 Version (1) : 4570

4.Numéro d'ordre dans la série du type (1) :

6.Source d'énergie : G.O
7.Puissance administrative : 17 CV

8.Nombre de places assises (y compris le conducteur)* : 3 ou 2

10.Poids total autorisé en charge (tonnes)** : 13,00 | ~~13,00~~ | ~~13,00~~

12.Poids total roulant autorisé (tonnes) : 16,50 | ~~26,00~~ | ~~29,90~~

14.Niveau sonore de référence dB(A)* : latéral 91 - vertical 89

15.Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1760

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet d'un procès-verbal de réception ci-dessus.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Fait à Lyon, le :

(1) A compléter.
* Rayer les mentions inutiles.
** Rayer les colonnes inutiles.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en châssis nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : pour obtenir l'immatriculation du camion ou de la camionnette livré en châssis nu ou du V.A.S.P. désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

RENAULT
Véhicules Industriels

OBJET : ATTESTATION
N/Réf. : 220/2711 AP/MF

ECHELLES RIFFAUD
17 AVENUE DU Gl de GAULLE
94420 LE PLESSIS TREVIS

Véhicule : CAM.
Marque : RENAULT
Type : 40 ACD 4
Numéro d'identification : VF640ACD000000442
Appartenant à : DDIS DE L'AISNE

Nous soussignés, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, société Anonyme, 129, rue Servient - La Part-Dieu - 69003 LYON

AUTORISONS, sans restriction, l'utilisation de ce véhicule équipé d'une échelle pivotante 30 m pour la lutte contre l'incendie, avec une charge maximum sous l'essieu avant de 5230 kg, et une charge maximum sous l'essieu arrière de 9200 kg.

Le poids total autorisé en charge est de 13000 kg.

SAINT-PRIEST, le 28 AOUT 1990
P/RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS
PAR DELEGATION DU DIRECTEUR DU BUREAU D'ETUDES
LE SERVICE TECHNIQUE CLIENTELE
A. PEPIN

RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS

RENAULT
Véhicules Industriels

OBJET : ATTESTATION 1
N/Réf.: 231/2416

ECHELLES RIFFAUD
17 AVE GENERAL DE GAULLE
94420 LE PLESSIS TREVISE

VEHICULE	: CAM.
MARQUE	: RENAULT
TYPE	: 40ACD4 AVEC EMPATTEMENT DE 3570 mm
NUMERO IDENTIFICATION	: VF640ACD000000442
Appartenant à	: SDIS DE L'AISNE
	: 02 LAON

Nous soussignés, RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS, société Anonyme, 129, rue Servient - La Part-Dieu - 69003 LYON

CERTIFIONS que le véhicule désigné ci-dessus peut être utilisé, sans restriction, avec un porte à faux arrière de 2880 mm

compte tenu que ce véhicule est équipé :

- d'une echelle type EPA 30 CM N°2514 par ECHELLES RIFFAUD selon certificat de carrossage du 20 JUILLET 1990

Il est bien entendu que la réaction au sol sous les essieux ne devra, en aucun cas, excéder celle mentionnée sur la notice descriptive du véhicule.

Saint-Priest, le 20 JUILLET 1990
P/RENAULT VEHICULES INDUSTRIELS
LE SERVICE TECHNIQUE FRANCE

L. AUBERT